



Bulletin de l'Association des religieuses
pour la promotion des femmes (ARPF)

Reli- femmes

DANS CE NUMÉRO

Ce numéro de *Reli-Femmes* se place d'abord sous le signe de la reconnaissance. Il fait notamment écho à la dernière assemblée générale de l'ARPF qui saluait, après trente ans, les débuts audacieux du Groupe de travail dont l'Association prolonge la mission de promotion des droits des femmes et rendait un sublime hommage à une pionnière, sœur Juliette Létourneau.

Encore en écho à l'assemblée générale, le dossier reprend le thème de la journée de formation fort appréciée donnée par madame Claudelle Cyr, coordonnatrice de la Coalition Solidarité Santé. Celle-ci, signataire du dossier, brosse sommairement l'histoire du système d'assurance maladie public, un acquis social important grugé par étapes successives depuis 1982. Elle souligne les enjeux pour les femmes de l'affaiblissement du système; utilisatrices, travailleuses ou aidantes, les femmes ne sont-elles pas « les bras et le cœur du système de santé et des services sociaux » ?

Avec ce numéro, *Reli-Femmes* fait peau neuve. Espérons que cette nouvelle facture vous plaira, qu'elle contribuera à la joie d'accueillir ce bulletin et de participer à son rayonnement.

Équipe de rédaction

EN MOUVEMENT

Au revoir, Michèle

Le samedi 26 septembre prenait fin la présidence marquante de Michèle Asselin à la FFQ. *Reli-Femmes* partage ici avec ses lectrices le mot de reconnaissance de l'ARPF inséré dans l'album-souvenir remis à Michèle.

Chère Michèle,

Nos voix s'unissent au concert de tant d'autres pour célébrer tout ce qui a pu se réaliser à la FFQ au cours des six dernières années grâce à la femme dynamique, rassembleuse et engagée que nous reconnaissons en toi. En plus de ton art de faire de chaque rencontre une fête !

Par la qualité de ta présence, de ton leadership, par ta capacité à refléter et à défendre la pluralité et la diversité du mouvement des femmes du Québec, ta manière inclusive d'aborder toute question par la voie de la démocratie et du dialogue, tu as profondément marqué la société québécoise dans son ensemble et particulièrement la Fédération des Femmes du Québec.

Nous avons toujours été fières et solidaires de tes prises de parole publiques et ce, avec la certitude d'entendre la parole juste dans des dossiers litigieux ou controversés. De plus, nous reconnaissons en toi la battante inconditionnelle pour défendre les femmes d'ici et d'ailleurs en situation de pauvreté et d'exclusion.

Mentionnons également que les femmes confrontées à des discriminations liées à leurs appartenances religieuses ont aussi trouvé en toi un appui et l'ARPF te remercie pour ton souci de respecter ce que nous sommes et de nous avoir soutenues dans nos propres luttes patriarcales.

À toi notre plus vive reconnaissance ! Tu quittes la présidence de la FFQ, mais tu ne nous quittes pas, car nous avons la conviction que nos chemins se croiseront à nouveau à travers nos engagements solidaires.

Équipe de coordination

(((photo à venir pour
cette chronique)))

RELI-FEMMES,
Bulletin de l'ARPF
N° 67 - NOVEMBRE 2009



Édité trois fois l'an
par l'Association
des religieuses
pour la promotion
des femmes.

Le but de l'Association est
de travailler, dans une
perspective évangélique
et selon les charismes
des divers instituts,
à la promotion des femmes
- religieuses et/ou laïques
- dans l'Église et dans
la société.

Équipe de rédaction:
Céline Beaulieu, CND,
Suzanne Bolduc, FSP,
Madeleine Laliberté, RJM,
Camilla Martin, NDA,
Marina Tremblay, CND.

Collaboratrices régulières:
Les membres
de l'Équipe de coordination,
Léona Deschamps, RSR,
Jeanne Gareau, SSA,
Pierrette Pelletier, SMNDA.

Infographie:
Nathalie Tassé

Conception graphique:
René St-Amand

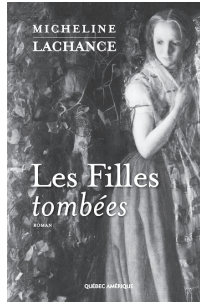
Impression:
Imprimerie Maxime inc.

Expédition:
Suzanne Bolduc, FSP
et des bénévoles, secrétariat
de l'ASMDM

Abonnement
(taxes incluses)
Canada: 10 \$
Étranger: 13 \$

Reproduction permise
sous réserve d'en
mentionner la source.

Correspondance:
Louise Bégin, CND
15-B, rue des Frères Ouest
Québec (Québec)
G1L 1G1
Tél.: (418) 628-0124
louise.begin@sympatico.ca



LACHANCE, Micheline,
Les Filles tombées, roman,
Montréal, Éditions
Québec Amérique Inc.,
2008, 439 pages.

Originaire de Verdun, Micheline Lachance meuble sa solitude de cadette d'une famille de trois enfants avec des lectures passionnantes et en s'inventant des histoires romancées de filles, au rythme de son imagination exubérante. Dans sa vie d'adulte, tout en pratiquant la carrière de journaliste, elle rédige d'abord des biographies et des romans biographiques. Récemment, l'écrivaine a déployé son formidable talent de conteuse dans *Les Filles tombées*. Un roman dont le contenu bouleverse, car il fait revivre une époque où les mères célibataires du Québec devaient, en plus de se séparer de leurs nouveau-nés, subir les préjugés et les affronts de la société puritaine du milieu du XIX^e siècle.

La laborieuse enquête menée par Rose, surnommée «la fille des empoisonneuses» à l'Orphelinat des Enfants trouvés, constitue le fil d'or des vingt-six chapitres de la fiction *Les Filles tombées*. Du *Journal des pénitentes* de la Maison d'accueil, l'héroïne a subtilement extrait l'information nécessaire à la recherche de ses origines. Qui, de Noémi engrossée par son patron, d'Elvire prostituée du Red Light, de Mathilde issue d'une famille bourgeoise ou de Marie Steamboat immigrante irlandaise disparue lors de l'incendie à Montréal, l'a mise au monde?

Cependant, toutes ses démarches la ramènent au drame survenu lors des accouchements du 8 juillet 1852 à la Maternité de Sainte-Pélagie fondée en 1845 par Rosalie Jetté dite en religion Mère de la Nativité. Ce jour-là, le médecin Constant Gariépy aurait consommé une boisson aromatisée d'arsenic offerte par trois mères célibataires pleurant leur compagne Noémi décédée des suites de ses mauvais traitements.

Au pas à pas de l'intense recherche de l'orpheline, l'auteure nous introduit dans ses palpitantes aventures et nous fait communier à ses indescriptibles émotions, selon l'univers étouffant dans lequel évoluent ces femmes susceptibles d'être à l'origine de sa vie: l'incarcération, l'accusation de meurtre, la pendaison entrevue et le retour à la prostitution pour Elvire, la condamnation à la folie sous l'emprise d'un frère dictateur pour Mathilde.

Cependant même si tout Montréal entretient des préjugés envers les mères célibataires et leurs «enfants du péché», la réhabilitation de certaines est évoquée avec Marie-Madeleine vouée au service de ses compagnes, avec l'amie de Rose, Honorine, qui garde son bébé né hors mariage et devient la préférée d'un typographe de renom. Et comme tout est possible en fiction, un jeune médecin hautain, après bien des aléas, conquiert «la fille d'une empoisonneuse».

Une fiction savoureuse et magnifiquement écrite où s'entremêlent les talents de l'écrivaine et de l'historienne. Avec *Les Filles tombées*, Micheline Lachance nourrit le plaisir de lire par de nombreux recours à l'intertextualité et en exploitant divers procédés littéraires. Elle excelle dans les impressionnantes et séduisantes descriptions des lieux comme des situations ainsi que dans l'évocation de la psychologie des personnages surtout lors de longs dialogues captivants et efficaces.

Un roman, où les Sœurs de la Miséricorde liront avec émotion leur compassion pour les mères célibataires et reconnaîtront la tendresse de l'auteure pour leur fondatrice Rosalie Jetté. Un roman que les sœurs Grises de Montréal se plairont à lire puisqu'il souligne leur tendre accueil des nouveau-nés rejetés et abandonnés parce que conçus hors mariage. Un roman de reconnaissance et de promotion de la solidarité féministe à travers le dévouement des religieuses, mais aussi celui des liens subtils entretenus entre les filles tombées de juillet 1852. Un roman d'actualité qui encourage toutes les personnes à la recherche de leurs origines et que les fans de Claire Lamarche liront avec émotion.

Léona Deschamps, RSR

Derrière notre propre voile...

Marie-Paule Lebel, SA

La prise de position de la Fédération des femmes du Québec à propos du port des signes religieux dans les institutions publiques québécoises a connu des réceptions fort diverses dans nos groupes et dans la société en général. Du tollé dissident à l'ambivalence ou à l'assentiment « raisonnable », bien des voix se sont fait entendre. De tout ce concert, nous percevons que la ligne « juste » et consensuelle est peut-être de l'ordre de l'utopie. Pourquoi alors reprendre la question en tant que membres de l'ARPF ?

Même lors de la session de formation avec Madame Micheline Milot sur la laïcité, nous n'avons pas eu l'occasion de faire un débat sur le sujet. Pourtant, dans nos réflexions et engagements quotidiens, nous sommes constamment confrontées à nos propres valeurs et à ce que nous souhaitons pour toutes les femmes à travers le monde et notamment sur notre propre territoire.

À juste titre, nous pourrions affirmer que la déclaration de la FFQ libellée en termes de « Pas d'obligation, pas d'interdiction » rend particulièrement complexe la prise en compte de notre visée comme ARPF : « Participer à la transformation des rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes, contribuer à bâtir une société et une Église où la dignité, l'égalité et l'autonomie des femmes sont reconnues et respectées et lutter contre les effets pervers des systèmes néolibéral et patriarcal ».

Mais honnêtement, nous savons que cette question controversée est bien présente dans notre propre horizon religieux. Entre nos craintes par rapport à

« l'autre » et notre vécu institutionnel, se glisse une question brûlante pour nous, femmes, religieuses, féministes. En effet, nos résistances à propos du port des signes religieux dans la fonction publique ne sont-elles pas liées au regard que nous portons uniquement sur les femmes arabo-musulmanes voilées ? Oui, dirions-nous, puisque le voile est un « instrument » utilisé pour soumettre les femmes aux lois et valeurs d'un ordre patriarcal. Ce que nous dénonçons. Et pourtant, des hommes et des femmes catholiques portent aussi des signes religieux dans des institutions publiques. Quelle analyse en faisons-nous ? Et au-delà du voile, l'oppression envers les femmes ne demeure-t-elle pas bien présente au sein de notre propre institution ecclésiale hiérarchique ?

Dans la mêlée

Force est de reconnaître que le fondamentalisme et le conservatisme religieux hantent également nos propres murs. Pensons au recul de la condition des femmes en Église, à l'interdiction faite aux femmes de prononcer des homélies alors qu'elles sont formées pour rendre ce service pastoral, au débat clos à propos des ministères ordonnés, etc. Voici un exemple récent : par une décision vaticane, toutes les congrégations féminines de vie apostolique aux États-Unis font l'objet d'une « visite apostolique » et sont en quelque sorte sous examen, individuellement et collectivement. Une remise en cause des choix faits pour « inculturer » la vie religieuse apostolique dans le sillage de Vatican II est particulièrement ciblée. N'est-ce pas là une illustration

concrète du contrôle patriarcal sur la vie des femmes en Église ? Des femmes qui cherchent de manière évangélique à être Bonne Nouvelle pour aujourd'hui. Que leur réservent les conclusions de cette « visite » ? Le retour au « voile » ?

Remettre l'égalité « sur les rails »

Si nous ne pouvons nous extraire à tout jamais de nos contradictions, il est important d'en prendre conscience et de nous rendre solidaires des valeurs communes à promouvoir. Tout en reconnaissant la menace pour les droits des femmes que constitue la montée de la droite et des intégrismes religieux, il faut prendre en compte les problèmes que vivent les femmes « racisées » et agir pour faire avancer des principes de droit à la liberté de conscience et de religion, à l'égalité et à la non discrimination, le droit au travail et un réel accès à une pleine citoyenneté. Des femmes de communautés culturelles nous disent : « Nous ne sommes pas intéressées à parler voile ou accommodements, nous voulons faire partie de la société, un point c'est tout ». (Le Féminisme en Bref 2007, p. 14). Il apparaît assez clairement qu'interdire le port de signes religieux dans les institutions publiques mettrait en situation d'exclusion économique, sociale, culturelle et politique les femmes qui le portent.

Enfin, l'affirmation du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes d'intégrisme religieux ne sont-elles pas des balises qui peuvent accompagner notre questionnement et nous relier à une cause commune : libérer les femmes d'un patriarcat sacralisé par la religion ?

Privatisation des soins de santé : et si on parlait des femmes ?



Claudelle Cyr
Coordinatrice de la Coalition
Solidarité Santé

Notre système de soins de santé semble malade : engorgement, listes d'attente, difficultés d'accès à un médecin de famille, essoufflement du personnel; tant de maux auxquels nos décideurs doivent faire face. Alors que des solutions publiques au système public existent. Actuellement, le gouvernement québécois privilégie une ouverture de plus en plus grande à la privatisation des soins. Le privé est présenté comme une solution efficace; mais l'est-il vraiment ?

Historiquement, au Québec, nous avons fait le choix de nous doter d'un régime d'assurance maladie qui se voulait public, gratuit, accessible et universel. Rappelons qu'avant l'instauration du régime d'assurance maladie, près de 60% des familles n'avaient pas accès à une assurance. Plusieurs d'entre elles ont eu à déclarer faillite, car

la facture pour les soins d'un membre de la famille était trop élevée. Établi au début des années 1970, le régime d'assurance maladie a connu ses premières « coupures » dès 1982 à commencer par la soustraction des soins dentaires pour les enfants de 13 à 15 ans. Par la suite, ce sont les examens de la vue qui sont touchés. Depuis, les gouvernements qui se sont succédé imposent, année après année, des compressions au réseau de la santé et des services sociaux qui ont pour effet de diminuer l'accès aux services, par exemple ceux donnés par les physiothérapeutes et les psychologues.

Vers un système à deux vitesses

La réforme du système, qui a débuté en 2003, demeure l'élément majeur qui a permis l'ouverture à la tarification dans les soins de santé. En 2005, la Cour Suprême du Canada, dans le jugement Chaoulli, affirme que les délais d'attente pour des chirurgies représentent une menace pour l'intégrité des personnes et somme Québec de mettre en place des mesures pour réduire ces délais. Le gouvernement a un an pour prendre les dispositions qui s'imposent à ce sujet. Sa réponse, en 2006, sera l'adoption de la loi 33. Désormais, des contrats peuvent être signés avec des cliniques privées pour des chirurgies qui connaissent des listes d'attente dépassant les délais médicalement requis. Chose étonnante, il n'y a aucun réinvestissement majeur dans le système public pour réduire les listes d'attente. Puis, de fil en aiguille, d'autres mesures qui mettent en péril la gratuité des soins de santé s'annoncent.

La situation des femmes

En 2008, le Réseau des Tables de groupes de femmes du Québec affirmait : « Nous sommes, nous les femmes, le cœur et les bras du système de santé et des services sociaux. » Dans les faits, qu'elles soient utilisatrices, travailleuses ou aidantes, les femmes représentent 79% des travailleuses du réseau et 75% des aidantes naturelles. De plus, comme utilisatrices, parce que la santé des femmes a été très médicalisée (santé reproductive, ménopause, etc.), elles consultent davantage que les hommes. Or, les femmes sont généralement plus pauvres que les hommes. Plusieurs d'entre elles occupent encore aujourd'hui des emplois précaires tout en assumant les tâches parentales. Tous ces déterminants ont un impact direct sur leur état de santé. Un emploi précaire n'offre souvent aucun avantage social, donc aucun accès à une assurance complémentaire assurant la possibilité de payer pour des soins de santé tant pour les femmes elles-mêmes que pour leurs enfants! Les aidantes dites naturelles (nous pouvons douter de ce qualificatif) se retrouvent souvent avec une triple tâche : emploi, famille et aide à un proche en difficulté.

Quelques mythes tenaces à déconstruire

Il est courant d'entendre que « l'on n'a plus les moyens de maintenir un régime de santé public, qu'il coûte trop cher ». Si l'on creuse un peu, on apprend pourtant que le niveau de dépenses du gouvernement dans ce système n'a pas réellement

bougé depuis le début des années 80. Damien Contandriopoulos, chercheur au département de l'administration de la santé de l'Université de Montréal, nous apprend que les dépenses en santé représentaient 7% du produit intérieur brut, donc de notre richesse collective, en 1981, alors qu'elles sont de 8% aujourd'hui (Perspectives CSN, juin 2008, p. 6). Vus sous cet angle, les chiffres semblent moins exorbitants que ce qu'on peut nous laisser croire.

Un autre mythe est celui de croire que «les gens qui ont la capacité de payer pour leurs soins doivent pouvoir le faire et que, du coup, cela désengorgerait le système public».

À première vue, cela semble logique. Cependant, c'est faire fi de la disponibilité des ressources humaines au Québec, car le système privé vient drainer le personnel du secteur public. Le nombre de travailleuses et de travailleurs dans le réseau des soins de santé et services sociaux demeurera le même, qu'il existe ou non un régime parallèle privé. C'est un fait, il y a une importante pénurie de personnel dans notre réseau public; un exode de ces travailleuses et travailleurs entraînerait des conséquences importantes sur les délais d'attente et la capacité d'accès et cela, sans parler du désengagement de l'État face à son propre régime public. Avant la réforme Couillard, on comptait 58 médecins désengagés du réseau public, c'est-à-dire travaillant exclusivement dans le réseau privé; en 2007, ils étaient 113 et, en janvier 2009, le nombre avait grimpé à 179

dont 105 omnipraticienNEs (Pascale Breton, *La Presse*, 16 avril 2009).

Dans la mesure où le privé continue à se développer, nul doute que les investissements du gouvernement dans le système public iront en diminuant et auront de graves conséquences tels des équipements désuets dans les établissements publics, l'aggravation des problèmes d'accès (moins de lits, moins de salles d'opération, etc.) et la diminution de la couverture des services publics. De même, le recours aux assurances

Privatiser les soins de santé, c'est encourager un système à deux vitesses où il serait socialement permis, voire encouragé, de donner accès aux soins de santé différemment selon les moyens financiers. [...] Est-ce vraiment à cela que nous aspirons?

privées ne semble être une solution équitable. En réalité, l'accessibilité et le coût de la police d'assurance sont en général liés à la capacité de payer de l'individu et en fonction du risque qu'il représente. Ainsi, aux États-Unis, certaines compagnies refusent d'assurer les femmes qui ont été victimes de violence conjugale en fonction du facteur de risque sur le plan de la santé.¹ Les primes pour les femmes en âge de procréer peuvent aussi être plus élevées, car on prévoit le suivi de grossesse et l'accouchement dans l'évaluation du risque que représente l'assurée pour la compagnie.

Respecter le contrat social

Notre régime d'assurance maladie au Québec est financé à mêmes les impôts des contribuables et permet ainsi d'assurer une redistribution plus équitable de la richesse. Ouvrir la porte au privé tant au plan de la dispensation des soins que sur l'assurance de ceux-ci, c'est ouvrir la porte à des demandes d'exemptions d'impôts de la part des particuliers. Pourquoi une personne qui paie une compagnie d'assurances pour ses soins de santé verserait-elle aussi, via ses impôts, des sommes servant au régime public? La question ne saura tarder. Qu'advient-il alors de la capacité du gouvernement à encaisser des revenus pour maintenir et améliorer son propre système de soins de santé? Au Québec, 40% de la population ne paie pas d'impôt faute de revenus suffisants,

ce sont ces mêmes personnes qui ne pourront pas recevoir des soins de santé.

Privatiser les soins de santé, c'est encourager un système à deux vitesses où il serait socialement permis, voire encouragé, de donner accès aux soins de santé différemment selon les moyens financiers. C'est également favoriser les compagnies, le monde des affaires et les mutuelles à faire du profit sur la maladie des gens. Est-ce vraiment à cela que nous aspirons?

1. Réseau Canadien pour la Santé des Femmes, *Les femmes et la réforme de santé*, 2009.

Hommage à sœur Juliette Létourneau, NDPS, représentante des communautés francophones canadiennes auprès du Groupe de travail de l'UISG de 1979 à 1981

Marina Tremblay, CND

Un moment solennel. Un moment d'intense émotion. Un moment de fierté. À la fin de l'assemblée générale de l'ARPF, le dimanche 10 mai, à Loretteville, sœur Jeanne Gareau, SSA, rendait hommage à une pionnière toujours vivante, sœur Juliette Létourneau, NDPS. C'était une manière de plonger au cœur des racines de l'Association, trente ans après les débuts audacieux du Groupe de travail dont l'ARPF prolonge depuis 1986 la mission de promotion des droits des femmes. En l'absence de sœur Juliette incapable de venir recevoir elle-même le bouquet de la reconnaissance, celui-ci a été remis à sa consœur, Céline Turbis.

« Ce sont les commencements qui sont les plus beaux. » Cette pensée de Montherlant s'applique bien à nos quelque trente ans d'histoire en forme d'épopée féministe. Célébrer sœur Juliette Létourneau, c'est remonter à 1979 alors qu'à Saint-Damien-de-Bellechasse, naît le Groupe de travail qui deviendra, sept ans plus tard, l'Association des religieuses pour la promotion des femmes.

Ouvrons ensemble l'album de souvenirs. Il y eut d'abord, en 1975, l'Année internationale de la femme et la formation d'un Groupe de travail voué à la promotion des femmes, une initiative de l'Union internationale des supérieures générales. De la Ville éternelle, ce Groupe entre en relation avec les communautés religieuses du monde entier. Sœur Marie-Reine Gravel, SASV, devient la représentante des communautés francophones du Canada auprès du Groupe de l'UISG.

Au printemps de 1979, sœur Juliette Létourneau lui succède. Était-ce pré-

monition? La nouvelle responsable a soutenu une thèse de maîtrise ès arts intitulée: Monde féminin d'aujourd'hui et femme consacrée. Comme agente de recherche au gouvernement du Québec, elle défend avec compétence et conviction une politique d'égalité des chances dans la fonction publique. C'est dans un esprit de foi qu'elle accepte un nouveau défi: être la personne lien entre les communautés religieuses francophones du Canada et le Groupe de travail de l'UISG. «Un apostolat qui pouvait sembler marginal», dira-t-elle.

Soucieuse de bien remplir son mandat, elle n'hésite pas à se rendre à Rome où elle a rendez-vous avec les membres du Task Force. Rencontre éclairante et stimulante, propice à la mise au point du projet canadien de sensibilisation et d'action. À ce moment, elle écrira: «Nous pouvons être sûres de répondre aux attentes du Seigneur qui demeure le plus grand féministe [...] puisqu'il s'est

penché sur le sort des femmes de son temps et n'a pas craint de renverser les préjugés de ses compatriotes.» (Lettre du 28 octobre 1979)

Peu après son entrée en fonction, sœur Juliette s'adjoint trois femmes de pres-



tige, toutes dévouées à la cause, dont nous aimons évoquer les noms: sa sœur Jeannette, de regrettée mémoire; mesdames Élisabeth Lacelle et Dorothy Reed. Suivent une série de démarches qui porteront leurs fruits: la présentation du projet aux supérieures majeures réunies à Châteauguay alors que se profilent



déjà les résistances à vaincre; l'établissement de ponts avec l'Église diocésaine; la correspondance avec les 52 répondantes recrutées d'un océan à l'autre (les sœurs les plus « flyées », observait gentiment une autorité de l'époque); une journée de réflexion pour les religieuses de Québec; le rapport sur la contribution des religieuses francophones à l'amélioration de la condition féminine présenté à l'UISG dès janvier 1980. La même année, notre agente de liaison est à Copenhague à la Conférence mondiale tenue à l'occasion de la mi-décennie des femmes.

Une grande foi dans le mouvement incite sœur Juliette à le faire connaî-

tre aux médias: journaux, périodiques, télévision. Sa conscience de poser un jalon dans l'histoire de nos communautés se double d'un souci de mémoire. Il convient donc de saluer son travail d'archiviste. Non seulement elle conserve et classe les documents, mais elle les complète par des tableaux et des textes qui en donnent l'intelligence. À la même époque, elle produit, avec sa sœur Jeannette, un répertoire des activités de cent quatorze congrégations religieuses en faveur de la promotion des femmes. Enfin, Juliette organise, à la Fraternité Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, du 12 au 14 août 1980, une première rencontre de répondantes qui sera suivie de trente autres... En 1981, des impératifs professionnels la contraignent à passer le flambeau à sa sœur Jeannette.

Dans ce parcours impressionnant, sœur Juliette a pu compter sur le support de sa communauté, les Sœurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours. Un support généreux, éclairé, consenti à une époque où une telle implication n'allait pas de soi. Hommage et reconnaissance à cette congrégation phare en matière de féminisme.

Chère Juliette, votre entrée en scène se confond avec le fulgurant départ du Groupe de travail canadien. Les répondantes de l'époque ont trouvé en vous une rassembleuse hors pair. Votre leadership était souriant et communicatif. Nous éprouvions dans nos premiers rassemblements une sororité intercommunautaire inconnue jusque-là. Plusieurs d'entre nous auront eu l'occasion de vous retrouver aussi fervente et enthousiaste qu'aux premiers jours lors de la célébration du 20^e anniversaire. N'aviez-vous pas alors clamé votre joie de suivre à distance les nouvelles avenues ouvertes à l'Association des religieuses pour la promotion des femmes?

Le trentième anniversaire de votre venue au Groupe de travail nous est une heureuse occasion de vous rendre hommage pour la colossale tâche accomplie: l'impulsion donnée au noyau initial, l'héritage laissé aux répondantes d'alors et à nous qui avons emprunté le chemin par elles tracé. Que ce trop bref message vous redise à l'infini notre affection, notre admiration, notre gratitude.

FORMATION EN RÉGION

Les plans d'action des régions ayant déjà été transmis aux membres de l'Association lors d'un récent envoi, voici, à titre d'information, quelques activités de formation offertes au cours de la présente année.

En Estrie – Le 14 novembre 2009, chez les Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus, 625, rue Bowen Sud, Sherbrooke, un après-midi sur les « Publicités sexistes » avec Madame Jeanne Maranda, présidente de l'organisme La Meute-MédiAction.

En Mauricie-Centre-du-Québec-Lanaudière – Le 20 ou le 27 février 2010 (à déterminer), chez les sœurs de l'Assomption de Nicolet, temps de formation qui se veut un « Retour sur une visite à Odanak ».

À Québec – Le 31 octobre 2009, à la Maison généralice des Sœurs de la Charité de Québec, 2655 rue Guillaume-Pelletier, journée de formation sur le « cours d'Éthique et de culture religieuse ».

À Montréal – Le 31 octobre 2009, au Carrefour Providence, 5655, rue Salaberry, journée de formation sur les

résultats des recherches à l'Université féministe d'été, en particulier « à propos des violences ».

À Rimouski – Le 22 octobre 2009, journée de réflexion sur « l'écoféminisme et la relation à soi » et le 18 février 2010, poursuite de la réflexion sur « l'Écoféminisme et la relation aux autres ».

Au Saguenay-Lac-St-Jean – Le 23 novembre, une formation avec madame Yasmina Chouakri permettant de mieux comprendre la religion musulmane et les féministes musulmanes.

UNE FÊTE ET DES AVANCÉES...

L'année 2002, mémorable à plus d'un titre, où l'Association célèbre son 25^e anniversaire. L'hommage de Reli-Femmes (N° 45 – Mai 2002) « aux pionnières du groupe de travail, aux membres d'hier et d'aujourd'hui » avec l'éloquent témoignage de Pierrette Bertrand, OFSJ, « 25 ans de marche », donne le ton.

Au bilan de cette même année, des pas vers une définition et un meilleur fonctionnement de l'Association: l'adoption de la version finale de nos *Statuts et règlements*, un *Guide* à l'intention de nos représentantes à diverses associations, un premier dépliant précisant la nature, le but, le champ et le mode d'intervention de notre groupe.

Lors de la journée annuelle de formation, nous abordons un sujet longtemps demeuré tabou : l'avortement. Quand commence la vie? À cette question, Mme Louise Melançon, théologienne invitée, apporte les réponses de six traditions religieuses: catholique, protestante, orthodoxe, juive, musulmane, bouddhiste. En ateliers de mise en situation, une autre personne-ressource, M^{me} Anne St-Cerny, nous invite à conseiller six femmes de notre entourage qui se demandent si elles doivent poursuivre ou non leur grossesse. Un exercice d'intégration suit. La question finale le résume: « Quelles sont les pistes à retenir pour développer une prise de parole des chrétiennes féministes sur l'avortement? »

Sœur Olivette Côté, MIC, répondant à un appel de sa Congrégation, sœur Pierrette Bertrand, OFSJ, prend le relais à la coordination de l'Association.

Jeanne Gareau, SSA

L'ANCIENNE DE L'ANNÉE À L'UNIVERSITÉ ST-PAUL

Le 25 septembre, à la rencontre des anciennes et anciens, Retrouvailles 2009, madame la professeure Élisabeth Lacelle a été honorée comme ancienne de l'année. Elle avait été la première femme théologienne diplômée de l'Université St-Paul. Laïque, madame Lacelle a été du nombre des pionnières de l'ARPF. Chaleureuses félicitations à cette alliée de toujours.



UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE À LA FFQ



Lors de l'assemblée générale du 26 septembre, les membres de la FFQ ont élu leur nouvelle présidente, madame Alexa Conradi. Elle a été particulièrement active dans la coordination de la Marche mondiale des femmes au Québec en 2000. Ses expériences de vie, dit-elle, l'ont rendue sensible à la diversité, à l'exclusion et à la nécessité de bâtir des solidarités.

PRIX IDOLA ST-JEAN 2009

Fidèle à une heureuse habitude, lors de son assemblée générale, la FFQ a décerné le prix Idola St-Jean au formidable réseau de 102 centres de femmes agissant dans 15 régions et localités du Québec, l'R des centres de femmes. Ce prix est juste reconnaissance d'un mouvement féministe fort, actif et politique.

UNE RECTRICE À L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL D'OTTAWA

Chantal Beauvais succède au Père Dale Schlitt, OMI, comme titulaire de ce poste important. Détentrice d'un doctorat en philosophie, elle commence, fin août, un mandat de six ans.

MONIQUE LEROUX PROMET...

À la barre du Mouvement Desjardins, Monique Leroux promet de garder en sécurité les *bas de laine* des Québécoises et des Québécois. « Je veux revenir à l'ADN de Desjardins, sa mission de coopération et d'éducation. »

L'ASCENSION D'UNE LATINA À LA COUR SUPRÊME DES ÉTATS-UNIS

Née dans le quartier du Bronx, NY, d'origine porto-ricaine, Sonia Sotomayor est devenue la troisième femme à accéder à la magistrature suprême et la première hispanophone nommée à une fonction aussi influente aux USA.

DEMANDER JUSTICE POUR...

Aung San Suu Kyi, lauréate du prix Nobel de la paix, dirigeante de l'opposition birmane, qui est emprisonnée depuis 13 ans et dont la détention est prolongée pour écarter l'opposante des prochaines élections. Une vie donnée pour la réconciliation nationale du peuple du Myanmar et pour sa libération d'un despote.

Pierrette Pelletier, SMNDA